

**Mémoire concernant la Voie de Contournement est de La
Tuque (tracé E) et plus spécifiquement la bretelle d'accès du
Lac Panneton et du chemin Wayagamack**

**Présenté au
Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement
(BAPE)**

**Par
Mme Chantal Guay
Résidente et propriétaire d'une maison sur place des Acacias**

**Pour
Les résidants propriétaires d'une maison sur la rue des
Acacias et sur place des Acacias**

1^{er} Juin 2004

Table des matières

	Page
Mise en contexte.....	3
Ajout d'une bretelle d'accès au projet.....	3
Réalité actuelle des résidants de la rue des Acacias et de place des Acacias	3
Description topographique sommaire des lieux	4
Expérience antérieure.....	4
Qui utilisera la bretelle d'accès?.....	4
Avec cette bretelle d'accès, ne déplaçons-nous tout..... simplement pas le problème d'endroit?	6
Impacts de cette bretelle sur le milieu	6
Quelles sont les solutions proposées par les résidants?.....	7
Conclusion.....	9

Mise en contexte :

La voie de contournement a été demandée par plusieurs La Tuquois, depuis plusieurs années, car l'augmentation considérable du transport par camions lourds venait affecter de façon marquée leur qualité de vie, soit par le bruit, par les vibrations et la pollution atmosphérique. De plus, ces camions venaient affecter la sécurité de leur environnement.

En ce qui concerne les résidants de la rue des Acacias et de place des Acacias, ils étaient peu affectés par la problématique des camions lourds mais peuvent être tout à fait sympathiques et empathiques à la cause.

Ajout d'une bretelle d'accès au projet :

Suite à des questionnements, en première partie des audiences du BAPE, le promoteur (le Ministère des transports) a indiqué l'ajout récent (c'est pourquoi la bretelle n'a pas été présentée dans le projet) d'une bretelle d'accès qui passerait sur le chemin du Lac Panneton et sur le chemin Wayagamack.

Cet ajout de dernière minute n'a pas permis de faire d'étude d'impacts sur le milieu. C'est afin de sensibiliser les commissaires du BAPE des impacts de cette bretelle et d'apporter des solutions réalistes que les résidants de la rue des Acacias et de place des Acacias ont décidé de présenter ce mémoire.

Réalité actuelle des résidants de la rue des Acacias et de place des Acacias :

Les résidants de la rue des Acacias et de place des Acacias ont acheté des terrains et des maisons (à fort prix) parce qu'ils voulaient vivre dans un quartier résidentiel paisible et tranquille.

C'est un endroit privilégié pour élever des enfants. Certains ont même choisi d'avoir les avantages de la campagne et de la nature dans leur cour arrière (en ayant comme paysage un champ, un étang qui est la décharge de la petite rivière Bostonnais, des fleurs sauvages,...) tout en étant en ville. C'est un quartier calme où les bruits sont occasionnés par le chant des oiseaux, les coassements rythmés des grenouilles, la stridulation des criquets et aussi parfois... par les cris des enfants qui s'amuse. Loin de nous, les bruits des

camions lourds et les désavantages de la circulation. Nous avons choisi de vivre en paix et en toute tranquillité. Nous avons donc choisi l'endroit qu'il fallait pour atteindre ces objectifs et en avons aussi payé le prix.

Description topographique sommaire des lieux :

Les chemins Wayagamack et du Lac Panneton sont actuellement des routes de gravier qui servent aux quelques résidants et aux villégiateurs amateurs de chasse, de pêche, de plein air ou de nature. Quand on se trouve sur le chemin Wayagamack à partir du pont de la petite rivière Bostonnais et s'en allant direction ouest (c'est-à-dire vers la route 155 actuelle), on peut apercevoir (direction sud) les maisons de la rue des Acacias et de place des Acacias qui surplombent l'étang et le champs et du côté nord, des montagnes. Les maisons sont donc surélevées topographiquement par rapport au chemin Wayagamack.

Expérience antérieure :

Il y a deux ou trois ans, lors de la réfection du tuyau de 44 pouces (tuyau qui longe le chemin Wayagamack et qui sert pour le transport de l'eau potable des résidants de Ville de La Tuque), il y a eu augmentation significative, mais temporaire, du transport de machinerie sur la route, ce qui a causé une augmentation de poussière et de bruit pour les résidants de la rue des Acacias et de place des Acacias.

Qui utilisera la bretelle d'accès?

Lors de la première partie des audiences, on nous a indiqué que cette bretelle servirait pour les automobilistes qui auraient passé tout droit, pour les camions lourds des Industries John Lewis et pour les livraisons locales. Faisons un petit exercice d'énumération afin de bien saisir l'importance du nombre de camions lourds qui circuleront sur cette bretelle :

- Les camions lourds (qui viennent livrer ou qui viennent chercher de la marchandise):
 - des Industries John Lewis
 - de la compagnie Rémabec, de Bécar,...

- des différentes pétrolières (OLCO, Canadian Tire, Irving, Ultramar, Harnois, Les entreprises Guy Tremblay,...)
- des fournisseurs de gaz tels : Dubois Propane, Gaz P&B
- des concessionnaires automobiles (St-Onge Ford, Dumais autos, Claude Gignac automobiles) ou de pièces d'automobiles (Service de pneus La Tuque, Pièces d'autos La Tuque, Octo,...)
- des différentes épiceries (Maxi, IGA, Métro, Richelieu, ...) qui reçoivent des livraisons 4-5-6 fois par semaine pour chacun des produits suivants soit : lait et produits laitiers, produits de boulangerie, fruits et légumes, viandes, denrées non périssables,...
- des dépanneurs et restaurants
- des commerces de détail tels : Chaussures Pop, Dollarama, Canadian Tire, Zellers Select, Yellow, Accent meubles et électroménagers, Sears, SAQ, Plomberies, de pièces automobiles, quincailleries (Pierre Naud, Rona, JE Tremblay),...
- des commerces de bière soit : Labatt, Molson
- du Centre de Santé et de services sociaux pour les livraisons de : denrées alimentaires (plusieurs fois par semaine), gaz médicaux, livraisons de différentes fournitures (plusieurs fois par semaine),...
- des compagnies telles : Dicom, Purolator, UPS, May-D-Colis,...
- des pharmacies telles : Jean Coutu et Trahan et associés
- etc.

En fait, il ne faut pas sous-évaluer le volume de circulation qui empruntera cette bretelle ni les impacts du type de véhicules rencontrés (majoritairement camions lourds). Étant donné la conception proposée de l'entrée sud pour aller vers le centre-ville de La Tuque, tout nous laisse croire que plusieurs véhicules passeront tout droit sur la voie de contournement et arrivés à la bretelle, ils la prendront. Car il sera beaucoup plus facile de l'emprunter que de passer par l'entrée sud pour aller au centre-ville de La Tuque. (À notre avis, la bretelle aura des impacts néfastes au niveau économique pour les commerces du centre-ville car les automobilistes iront probablement chercher leurs services à proximité de celle-ci.) De plus, y a-t-il projection d'augmentation du trafic sur cette bretelle (par exemple par le développement futur de notre parc industriel) et par le fait même il y aurait augmentation des impacts sur le milieu?

Avec cette bretelle d'accès, ne déplaçons-nous tout simplement pas le problème d'endroit?

En effet, actuellement tous les camions lourds empruntent la route 155 et cela cause problème à certains résidants. La bretelle d'accès sera faite afin d'éviter que les camion lourds (provenant du sud et qui doivent aller livrer en ville, entre autre) empruntent la route 155 actuelle de l'entrée sud jusqu'au chemin Wayagamack. Dans les faits, cette portion de la route 155 est actuellement presque entièrement zonée commerciale (si elle ne l'est pas à 100%) et on veut dévier la circulation d'une zone commerciale à une zone de nature et à proximité d'une zone résidentielle. Ne sommes-nous pas en train de vouloir déplacer le problème et par le fait même en causer un autre?

Impacts de cette bretelle sur le milieu :

Certains aspects sociaux et environnementaux, tels que ceux cités à la page 4 du document « Contournement de la Ville de La Tuque route 155. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère de l'environnement. Dossier 3211-05-358. Addenda 3. » (Préparé par le Groupe HBA, experts-conseils) doivent être aussi pris en considération en ce qui concerne la bretelle d'accès. Les voici :

-La qualité de vie des résidants (de la rue des Acacias et de place des Acacias) :

- Il faudra s'assurer de limiter les nuisances induites par la circulation du trafic lourd sur la bretelle, pendant la construction de la voie de contournement et après.
- Il faudra minimiser les nuisances (bruit, poussières, pollution atmosphérique, vibrations) pour les résidants. À cet effet, il faudra prendre en considération que les camions lourds seront en fin de course et commenceront à ralentir en utilisant soit leur frein-moteur ou en rétrogradant de vitesse. Ce sont des situations qui sont bruyantes et comme les résidences de la rue des Acacias et de place des Acacias sont surélevées par rapport au chemin Wayagamack et comme il y a une montagne du côté nord de ce même chemin, il y aura nécessairement des inconvénients majeurs pour les résidants (d'un

quartier résidentiel paisible où il n'y avait aucune problématique de transport lourd ou de circulation!!!!).

- Sécurité des résidants :

- Limiter les risques liés à un accident occasionné par les transports des matières dangereuses. En effet, en relisant attentivement le paragraphe « Qui utilisera cette bretelle d'accès? » on s'aperçoit qu'il y aura augmentation substantielle de transports de matières dangereuses (soit : Essence, Huile à chauffage, Gaz propane, Gaz médicaux,...) sur le chemin Wayagamack, qui est situé à proximité d'un quartier résidentiel. S'il arrivait un accident et qu'on devait établir un périmètre de sécurité, c'est tout un quartier qui serait affecté car c'est une zone densément bâtie. De plus, le tuyau d'alimentation en eau potable (le 44 pouces) longe le chemin Wayagamack. Serions-nous privés d'eau ou y aurait-il contamination de notre eau potable s'il y avait accident ou déversement de matières dangereuses.

- Les impacts visuels :

- Il faudra minimiser les impacts visuels pour les résidants actuels de la rue des Acacias et de place des Acacias. En effet, la situation actuelle propose une vue de nature avec le champ rempli de verdure et de fleurs, l'étang et.... occasionnellement, un véhicule utilitaire sport ou un véhicule tout-terrain qui passe sur le chemin Wayagamack.

Quelles sont les solutions proposées par les résidants?

- Qu'il n'y ait pas de bretelle! Par contre, avec une solution comme celle-ci, nous pourrions être taxés de souffrir du syndrome « Pas dans ma cour! ». C'est humain! Nous avons de la difficulté à comprendre pourquoi nous aurions à subir des inconvénients dans un quartier résidentiel paisible quand nous n'en n'avions aucun avant! Est-ce cela le principe d'équité? On ajoute un problème où il n'y en n'avait pas? Est-ce pertinent et logique de déplacer la circulation de camions lourds d'une zone commerciale à une zone résidentielle et paisible?

- Si la bretelle devait exister, est-ce que celle-ci doit nécessairement être faite sur les chemins du Lac Panneton et Wayagamack? Ne pourrait-elle pas suivre la voie ferrée du CN et ainsi suivre la tranchée naturelle au lieu de passer sur le chemin Wayagamack? Par contre, certaines conditions essentielles devraient être prises en considération et actualisées :
 - Que des murs anti-bruit, qui s'intègrent au paysage actuel (par exemple : sous forme de collines gazonnées avec aménagement paysagé (arbres et arbustes,...)) soient érigés le long de la bretelle sur minimalement une partie du chemin du Lac Panneton et sur le chemin Wayagamack. Cela serait une mesure d'atténuation des impacts en ce qui concerne le bruit (donc notre qualité de vie) et le paysage (on ne verrait ni entendrait les camions lourds passer!). (Cette question des murs anti-bruit, aménagés pour se confondre avec le paysage a déjà été abordée par Mme Chantal Guay le 27 février 2002 à la Salle Hydro-Québec du Complexe culturel Félix-Leclerc, lors de la « Consultation relative à l'étude d'impact sur l'environnement-Projet de voie de contournement à La Tuque ». Le compte-rendu de cette rencontre est en annexe de l'étude d'impact sur l'environnement préparée par le Groupe HBA experts-conseils.).
 - Que la bretelle soit asphaltée afin de la rendre plus sécuritaire et de diminuer les poussières.
 - Que soient prévues des mesures d'atténuation des nuisances et des impacts dès le début de la construction de la voie de contournement, parce que le promoteur semble vouloir utiliser les chemins du Lac Panneton et Wayagamack pour la construction de la-dite voie. Comme la construction est prévue durer plusieurs mois, voire même quelques années, il serait nécessaire d'envisager la construction de murs anti-bruit dès le début de la construction de la voie de contournement.

Conclusion :

Il n'y a absolument rien de réjouissant lorsqu'on apprend qu'un quartier résidentiel paisible sera perturbé sous peu par la circulation de camions lourds. Cela est encore moins réjouissant lorsque nous sommes les principaux concernés et touchés par une mesure qui pourrait avoir des impacts sur notre qualité de vie. Par contre, des solutions réalistes et pouvant être actualisées facilement ont été proposées par les résidents concernés. Il est donc impératif d'en tenir compte dans l'actualisation du projet final afin de ne pas diminuer le problème pour certains citoyens et, en créer un pour d'autres. Soyons conscients qu'il n'est pas nécessaire de déplacer les inconvénients de la circulation des camions lourds d'une zone commerciale à un quartier résidentiel et paisible. Soyons responsables et faisons les choses correctement afin de diminuer les impacts au maximum, pour tous les La Tuquois.

Des résidents engagés, préoccupés et concernés en ce qui concerne la quiétude et le paysage de leurs propriétés.

Note : Les pages suivantes contiennent les noms et les signatures des résidents concernés.